



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 03/06/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 10
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 12
- Convocation du : 26/05/2026

Délibération n°2026-06-71

ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 DE DE LA MAISON FRANCE SERVICES

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de juin à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M. Jean-Claude MAES			X
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS			X
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING	X		
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Liliane PASSE-COUTRIN		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MALADIN

*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour le territoire d'apporter un service public de qualité à ses habitants,

Madame la Présidente expose :

La mise en œuvre du dispositif France Services répond à la volonté de l'État de garantir un accès de proximité aux services publics et d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien.

Labellisé « France Services », l'Espace France Services de la Communauté de Communes de Marie-Galante poursuit depuis son ouverture sa mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des administrés dans leurs relations avec les principaux opérateurs nationaux partenaires. Ce service de proximité constitue un relais essentiel pour la population

du territoire, notamment dans un contexte marqué par la dématérialisation croissante des démarches administratives et les difficultés d'accès aux services publics pour certains usagers.

Depuis son ouverture février dernier, l'Espace France Services a déjà accompagné 274 personnes et réalisé 611 actes de médiation administrative, traduisant ainsi l'utilité et la fréquentation croissante du service par les habitants du territoire.

Afin d'assurer la continuité et le développement de cette offre de services publics de proximité, l'État accompagne financièrement le fonctionnement de la structure pour l'exercice 2026 à hauteur de 47 500 €, répartis comme suit :

- 25 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- 22 500 € au titre du Fonds National France Services (FNFS).

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2026 de l'Espace France Services est présenté ci-après :

MAISON FRANCE SERVICES-BUDGET PREVISIONNEL 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant	Libellés	Montant
Charges à caractère générale	5 000,00 €	FNADT	25 000,00 €
Charges de personnel	52 700,00 €	FNFS	22 500,00 €
		CCMG	10 200,00 €
TOTAL	57 700,00 €	TOTAL	57 700,00 €

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel 2026 de Maison France Services (MFS) ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer convention de financement de la MFS ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **09 JUIN 2026**
- L'affichage le : **09 JUIN 2026**

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr